RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 16452
Numéro SIREN : 752 998 161
Nom ou dénomination : AB2P

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2023 sous le numéro de dépôt 57060

AB2P
Société par actions simplifiée
Au capital de 210.168 euros
Siège social : 36 rue Scheffer – 75116 Paris
RCS Nanterre n° 752 998 161
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL EN DATE DU 13 AVRIL 2023 ETABLISSANT LE RESULTAT DE LA CONSULTATION ÉCRITE DES ASSOCIÉS

(…)

DEUXIEME RESOLUTION
Constatation de la démission de Monsieur Alexandre Poisson de son mandat de Président de la Société

La collectivité des Associés, connaissance prise (i) du rapport du Président, (ii) des statuts de la Société et (iii) de la lettre de démission de Monsieur Alexandre Poisson de ses fonctions de Président de la Société,

constate et **déclare** accepter sans réserve la démission de Monsieur Alexandre Poisson de ses fonctions de Président de la Société, avec effet à la date des présentes, étant noté qu'aucune somme ne lui est due par la Société à compter de ce jour,

décide de dispenser Monsieur Alexandre Poisson de son préavis statutaire et de le libérer de l'exécution de tout préavis.

En outre, la collectivité des Associés **donne** quitus entier et définitif de sa gestion à Monsieur Alexandre Poisson.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

(…)

TROISIEME RESOLUTION
Désignation la société Sonp Holding en qualité de Président de la Société

La collectivité des Associés, connaissance prise du rapport du Président et sous réserve de l'adoption de la deuxième résolution qui précède,

décide de nommer :

> **Sonp Holding**
> Société par actions simplifiée à associé unique
> Siège social : 41 boulevard des Batignolles, 75008 Paris
> RCS Paris n° 949 206 981
> Représentée par son Président, Monsieur Alexandre Poisson,

en qualité de Président de la Société.

La société Sonp Holding exercera ses fonctions de Président à compter de la date des présentes et ce pour une durée indéterminée.

La société Sonp Holding, a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et n'était frappée d'aucune

mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

(…)

CINQUIEME RESOLUTION

Constatation de la démission de Monsieur Benjamin Pozzi de son mandat de Directeur Général de la Société

La collectivité des Associés, connaissance prise (i) du rapport du Président, (ii) des statuts de la Société et (iii) de la lettre de démission de Monsieur Benjamin Pozzi de ses fonctions de Directeur Général de la Société,

constate et **déclare** accepter sans réserve la démission de Monsieur Benjamin Pozzi de ses fonctions de Directeur Général de la Société, avec effet à la date des présentes, étant noté qu'aucune somme ne lui est due par la Société à compter de ce jour,

décide de dispenser Monsieur Benjamin Pozzi de son préavis statutaire et de le libérer de l'exécution de tout préavis.

En outre, la collectivité des Associés **donne** quitus entier et définitif de sa gestion à Monsieur Benjamin Pozzi.

(…)

SIXIEME RESOLUTION

Désignation la société Supasan en qualité de Directeur Général de la Société

La collectivité des Associés, connaissance prise du rapport du Président et sous réserve de l'adoption de la cinquième résolution qui précède,

décide de nommer :

> **Supasan**
> Société par actions simplifiée à associé unique
> Siège social : 15 rue du Texel – 75014 Paris
> RCS Paris n° 949 454 615
> Représentée par son Président, Monsieur Benjamin Pozzi

en qualité de Directeur Général de la Société.

La société Supasan exercera ses fonctions de Directeur Général à compter de la date des présentes et ce pour une durée indéterminée.

La société Supasan, a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

(…)

HUITIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

La collectivité des Associés **confère** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

(…)

Extrait certifié conforme

Monsieur Alexandre Poisson

PRESIDENT